Image not found or type unknown

Mise a pied conservatoire en vue d'un licenciement

Par **azerttonio**, le **19/05/2016** à **10:49**

Bonjour, le 18/05/2016 a 8h je me suis rendu a mon travail comme d'habitude, j'avais RDV a 10h avec le directeur adjoint pour régler un litige client.le directeur adjoint a était a ce rdv s'en moi et s'en m'en avertir alors qu'il devait normalement venir me cherché dans mon bureau.a 10h30 lorsque le directeur adjoint et revenue du rdv j'ai étais le voir pour lui dire que je l'avais attendu , et je lui est demandé pourquoi finalement il a était au rdv sans moi, je précise que je suis le coordinateur technique et que jusqu'à présent c'était toujours moi comme il est stipulé dans mon contrat qui doit assuré les litiges clients.Le directeur adjoint me demande alors de venir avec lui dans son bureau, et là il me répond, qu'il ne me fait plus confiance, et cela depuis que j'ai était en arrêt maladie(20 jours) puis il ma ordonné de quitté son bureau en me précisant qu'il me mettrai au placard, puis au moment ou je m'aprète de partir du bureau , le directeur adjoint se met a dire que je l'ai insulté et que j'ai eu un geste agressif envers lui.j'envoie un mail a la directrice qui est absente pour lui faire part de ce qui c'est passé.et entre temps j'appel mon médecin traitant pour lui dire que je me sent mal, mon médecin me donne pour 17h30. puis a 12h alors que je m'apprête a partir en pause, le directeur adjoint viens me voir pour me dire que je suis en mise a pied a titre conservatoire en vue d'un licenciement le 18/05/2016 avec un entretien qui aura lieu le 31 mai 2016
Puis il me demande de signé la lettre de remise en main propre.
je refuse de la signé, et je suis parti.Puis a 17h30 mon médecin ma mis en arrêt de travail a la date du 18/05/2016 jusqu'au 27/05/2016.
je souhaite donc savoir si le fait de n'avoir pas signé la remise en main propre de la mise a pied conservatoire du 18/05/2016. mais t'il possible de dire que je n'ai jamais eu cette lettre , d'autant plus que j'était en arrêt maladie.

Que me conseillé vous.
Je vous remercie par avance du temps que vous consacrerai a répondre a cette question.
Cordialement.

Par **P.M.**, le **19/05/2016** à **11:08**

Bonjour,
Vous pouvez dire ce que vous voulez mais ne vous inquiétez pas, le facteur devrait bientôt sonner à votre porte avec une lettre recommandée vous notifiant la mise à pied conservatoire et je ne pense pas qu'il sera opportun de jouer la mauvaise foi et même si vous ne la réceptionnez pas ou n'allez pas la chercher à la poste, elle sera applicable...

Elle devrait aussi vous convoquer à l'entretien préalable à sanction pouvant aller jusqu'au licenciement au cours duquel je vous conseillerais de vous faire assister de préférence par un Représentant du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, par un Conseiller du Salarié, comme cette possibilité devra être rappelée dans la convocation.....

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés